

CERTIFICAT

La soussignée, Manon BEI-ROLLER, bourgmestre de la commune de Dippach, certifie par la présente qu'une autorisation de bâtir plus amplement décrite ci-dessous a été délivrée en date du 15 juillet 2022 conformément aux dispositions réglementaires actuellement en vigueur.

Numéro de l'autorisation : 46 / 2022

Objet de l'autorisation : Installation de totems publicitaires devant 19 halls industriels.

Nom et adresse du requérant : Construction Schmit&Schmit s.à r.l.
117a, rue de Leudelage
L-8079 Bertrange

Localisation de la construction : 4, 5, 6, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 19, 20, 21, 22, 23, 24, et 26, Op de Géieren
L-4970 Sprinkange
Num.cad.
1705/2993&1705/2994&1705/2995&1705/2996&1705/3121&1733/3122&1733/3123&1751/3036&1751/3038&1751/3042&1751/3131&1733/3130&1742/3129&1742/3133&1742/3128&1742/3125&1705/3124&1705/2999&1705/2998
Sect. C de Sprinkange
Commune de Dippach

Le public peut prendre inspection à la maison communale des plans afférents appartenant à l'autorisation de construire, pendant le délai durant lequel l'autorisation est susceptible de recours.



La bourgmestre,
Manon BEI – ROLLER

Le présent certificat est à afficher par le maître de l'ouvrage aux abords du chantier, de manière aisément visible et lisible à partir de la voie publique par les personnes intéressées.